



Séance du 17 septembre 2025

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 26 juin 2025

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 26 juin 2025 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 septembre 2025
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Philippe CARRE

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

UNIVERSITÉ DE POITIERS

23 SEP 2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction de la Recherche et de
l'Innovation



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 26 juin 2025

Présents : Delphine BON ; Samuel BOUCHET ; Noël BRUNETIERE ; Philippe CARRE ; Sébastien CAUET ; David CHESNET ; Pierre COMBEAU ; Stéphanie CRAPART ; Nathalie DELPECH ; Karine DEMANGEAU ; Gaëlle FERRE ; Victor FRANCISCO ; Yves GERVAIS ; Philippe LAGRANGE ; Sophie NIVOIX ; Madalina PETCU ; Guillaume RAMSAMY ; Benoit TEYCHENE

Excusés : /

Procurations :

***Laure FAVOT-LAFORGE donne procuration à Philippe LAGRANGE ;
Cédric FLAGEUL donne procuration à Pierre COMBEAU ;
Nelly GOUTAUDIER donne procuration à Yves GERVAIS ;
Anne JOLLET donne procuration à Gaëlle FERRE ;
Karine MICHELET donne procuration à Delphine BON ;
Aurélie MOIOLI donne procuration à Guillaume RAMSAMY ;
Nathalie THIRIET donne procuration à Karine DEMANGEAU ;
Karine VIGIER DE OLIVEIRA donne procuration à Sébastien CAUET ;
Julien ZARIFIAN donne procuration à Yves GERVAIS***

Invités : /

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière

I - Approbation des comptes rendus de la Commission Recherche des 15 mai et 5 juin 2025

II - Examen du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale MIMME

III - Retour Projet Région

IV - Examen des dotations du centre doctoral et des écoles doctorales 2026

V - Examen des dotations des laboratoires 2026

VI - Direction MAPP

VII - Informations diverses

VIII - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs, maîtres de conférences et personnels assimilés

I - Examen des demandes d'éméritat pour la période 2025-2030

II - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches

I - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

II - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs et personnels assimilés

I - Examen des demandes de conversion partielle ou totale en décharge de la PEDR au titre de 2025-2026

II - Examen des demandes d'éméritat pour la période 2025-2030

III - Questions diverses

Philippe CARRE ouvre la séance à 15h00.

Commission Recherche en formation plénière

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Approbation des comptes rendus de la Commission Recherche des 15 mai et 5 juin 2025

Voir comptes rendus en annexe.

<i>Le compte rendu de la Commission Recherche du 15 mai est approuvé à l'unanimité.</i>
--

Le compte rendu de la Commission Recherche du 5 juin a été déposé tardivement sur IRIS. En conséquence, son approbation est reportée à la réunion de rentrée.

II - Examen du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale MIMME

Le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale MIMME n'est pas prêt pour l'examen par la Commission Recherche. Il sera examiné par la Commission Recherche, puis par le Conseil d'Administration du mois de septembre. Il sera présenté dans l'intervalle au Conseil de l'ED. Le travail qui est conduit est un travail d'homogénéisation entre les différentes ED. La spécificité du co-portage de l'ED par l'ISAE-ENSMA ralentit un peu le processus.

III - Retour Projet Région

Tous les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Recherche Région ont été validés par la Commission Recherche en début d'année. 36 dossiers ont ainsi été déposés, dont 17 avec un cofinancement de thèse UP demandé. Une alerte avait été faite concernant les Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale. La Région travaille à enveloppe Recherche constante et il était probable que la dotation de l'AAP Recherche Région diminue au bénéfice des PSGAR. C'est ce qui s'est produit avec un très faible taux d'acceptation des projets de l'université de Poitiers. Ce taux est homogène pour tous les établissements de Nouvelle-Aquitaine. Même s'il est un peu supérieur à l'université de Poitiers, il est comparable à celui de l'université de Bordeaux.

Bilan 2025 :

- Trajectoires éducative et professionnelle des jeunes - Morgane PLANTIER - LÉP - UR 13822 - Laboratoire d'économie de Poitiers - allocation doctorale
- Erosion de Sédiments Cohésifs nAturels par mesuRes rhéoloGiques et hydrOdynamiques - Sébastien JARNY - Institut Pprime - UPR 3346 - allocation doctorale
- Chocs climatiques, matières premières et stabilisation des prix à la consommation - Marc POURROY - LÉP - UR 13822 - Laboratoire d'économie de Poitiers - allocation doctorale
- Effet du FGF21 sur les interactions métaboliques astrocytes-neurones dans le contexte de la maladie d'Alzheimer - Luc PELLERIN - IRMETIST U1313 - allocation doctorale
- MenstruTECH.edu : Technologies numériques et santé menstruelle - Marion COVILLE - CEREGE - UR 13564 - Centre de Recherche en Gestion- allocation post-doctorale
- Santé Urinaire et PERinéale en NOuVelle Aquitaine - Aurélien BINET - EBI - UMR7267 - allocation doctorale

6 projets avec un financement d'allocations ont été sélectionnés, dont 5 demi-financements de thèse. Il faut ajouter les allocations doctorales financées dans le cadre des PSGAR, mais le fonctionnement de ce dispositif est différent. Il s'agit d'une première communication de la Région avant le vote par la Commission Permanente le 7 juillet. Le résultat n'est donc pas définitif. A noter que le secteur des Sciences Humaines et Sociales bénéficie de 3 projets financés sur 5 demandés. Les projets co-portés par plusieurs établissements de Nouvelle-Aquitaine sont également avantagés. Le rapport d'évaluation a été demandé à la Région. On constate 20% de résultats positifs contre 30% attendus et alors qu'habituellement le taux de réussite est compris entre 50 et 70%. Il y a un fort risque de démotivation pour répondre aux futurs AAP d'autant que le dossier est lourd à monter.

Pierre COMBEAU demande si la priorité est donnée aux dossiers de l'AAP Recherche Région, comment cela impacte le classement, la stratégie des Ecoles Doctorales.

La main est laissée aux directeurs de laboratoires. Il n'y a pas de préconisations. Le classement est très disparate d'une ED à l'autre. Dans le secteur SHS, les 4 premières demandes sont en cofinancement Région, mais il n'y en a pas plus que 4, puis les demandes sont en allocations pleines. S'agissant de l'ED MIMME, la logique est très différente avec des cofinancements en 3^{ème} ou 4^{ème} ligne.

De façon générale, les cofinancements UP sont réservés aux cofinancements Région. Le nombre d'allocations doctorales UP sécables est limité. C'est ce qui explique que les demi-financements autres que ceux de la Région ne soient pas éligibles pour un cofinancement UP.

Les règles d'attribution des allocations doctorales seront revues prochainement. Les discussions seront lancées en septembre et les options retenues seront exposées en Commission Recherche.

Dans les demandes de financement extérieur (ANR par exemple), il est recommandé de demander des allocations doctorales pleines.

Le bilan des allocations doctorales sera présenté en Commission Recherche en septembre.

IV - Examen des dotations du centre doctoral et des écoles doctorales 2026

Voir tableau en annexe.

Les dotations du Centre des études doctorales et des Ecoles doctorales proposées sont identiques à celles des années précédentes. Elles permettront à ces structures de fonctionner en 2026.

Elles seront revues ultérieurement pour tenir compte de l'harmonisation du fonctionnement des ED et de la mobilisation éventuelle d'autres guichets de financement.

<i>La Commission Recherche approuve à l'unanimité les dotations du CED et des ED proposées pour 2026.</i>
--

V - Examen des dotations des laboratoires 2026

Le processus de calcul des dotations des laboratoires est construit et validé par la Commission Recherche.

L'un des objectifs ces dernières années a été de réduire ces différences et de définir des règles claires de calcul des dotations. Le rattrapage a été progressif et atteint sur la fin du mandat précédent.

Le calcul est fait sur la base du nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs permanents de l'université de Poitiers. La notion de publiant ou de produisant n'est pas prise en compte actuellement.

Le montant par enseignant-chercheur et chercheur varie selon l'activité du laboratoire : sans activité expérimentale, avec activité expérimentale, avec activité expérimentale lourde et selon le type d'unité : unité de recherche, unité mixte de recherche CNRS ou INSERM.

La prise en compte du type d'unité répond notamment à la recherche d'un équilibre entre l'apport des tutelles conformément à l'engagement de l'Université dans les accords-cadres avec les ONR.

Pour chaque grand secteur, des charges communes peuvent être identifiées : adhésions, fédérations, plateformes et prises en charge par les laboratoires du secteur.

Secteur Biologie-Santé

	2026
Adhésions	5 000 €
Fédérations	4 000 €
Plateforme	47 000 €
Dotations	273 900 €
TOTAL	329 900 €

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
LITEC	14	28 062 €	2 500 €
4CS	8	21 035 €	3 125 €
PHAR2	17	47 675 €	3 300 €
IRMETIST	14	39 262 €	3 300 €
LNEC	17	47 675 €	3 300 €
MOVE	18	36 080 €	2 500 €
COMET	6	12 027 €	2 500 €
PRETI	10	24 044 €	2 900 €
PRODICET	9	18 040 €	2 500 €

A noter l'augmentation des effectifs du laboratoire MOVE liée à l'intégration des personnels du groupe de recherche NEUVACOD.

Secteur Sciences Humaines et Sociales

	2026
Adhésions	42 000 €
Fédérations	9 000 €
Plateforme	100 000 €
Dotations	636 900 €
TOTAL	787 900 €

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
CESCM	18	44 008 €	2 800 €
CRIHAM	29	47 702 €	2 000 €
HERMA	10	16 449 €	2 000 €
FORELLIS	70	115 143 €	2 000 €
MIMMOC	22	36 188 €	2 000 €
CRLA-ITEM	8	17 159 €	2 500 €
MIGRINTER	14	31 429 €	2 600 €

RURALITES	9	14 804 €	2 000 €
GRESKO	17	27 963 €	2 000 €
RPPSY CAPS	9	14 804 €	2 000 €
MAPP	8	13 159 €	2 000 €
TECHNE	11	18 094 €	2 000 €
CERCA	51	109 390 €	2 500 €
CEREGE	49	82 783 €	2 000 €
LEP	26	47 826 €	2 150 €

Le CEREGE et le LEP qui étaient associés précédemment au secteur Droit sont regroupés avec les laboratoires de Sciences Humaines et Sociales conformément au périmètre de l'IFR.

Les adhésions concernent les PUR – Presses Universitaires de Rennes dont une partie est financée par l'établissement, l'autre partie par les laboratoires émergeant aux PUR. La plateforme correspond à la MSHS (dotation annuelle).

Secteur Droit

	2026
Plateforme	23 000 €
Dotations	135 500 €
TOTAL	158 500 €

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
IDP	18	31 269 €	2 000 €
ISCRIM	9	15 635 €	2 000 €
IJC	25	43 429 €	2 000 €
IHD	8	13 897 €	2 000 €
CECOJI-UP	18	31 269 €	2 000 €

Secteur Chimie et Géosciences – Biologie Environnement

	2026
Dotations	459 375 €
TOTAL	459 375 €

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
IC2MP	93	290 625 €	3 125 €
EBI	42	131 250 €	3 125 €
PALEVOPRIM	12	37 500 €	3 125 €

Dans ce secteur, il n'y a pas de dépenses mutualisées pour les plateformes. S'agissant de l'IC2MP, elles sont intégrées à l'unité.

Secteur STIC – Mathématiques – Informatique

	2026
Adhésions	7 920 €
Fédérations	26 200 €
Dotations	236 880 €

TOTAL	271 000 €
-------	-----------

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
XLIM	45	98 767 €	2 500 €
LMA	36	79 013 €	2 500 €
LIAS	27	59 100 €	2 500 €

Le LIAS qui était associé précédemment au secteur SPI – Physique est regroupé avec les laboratoires de STIC – Mathématiques – Informatique conformément au périmètre de l'IFR.

Le montant attribué à la Fédération MIRES est en cours de discussion.

Secteur SPI – Physique

	2026
Adhésions	2 952 €
Dotations	412 673 €
TOTAL	415 625 €

Laboratoire	ETP	2026	Coût complet
PPRIME	133	412 673 €	3 125 €

Bilan : 2 364 428 € ont été répartis en 2026. 2 374 473 € avaient été répartis en 2025 avant application des réductions budgétaires (10% sur les crédits de fonctionnement et 50% sur les crédits d'investissement).

Les contraintes budgétaires 2026 :

La plus grande partie des dotations des laboratoires sont des crédits de fonctionnement. Ils feront l'objet de la même réduction que celle qui avait été appliquée en 2025, soit une réduction de 10%. Les crédits d'investissement seront diminués non plus de 50% comme en 2025, mais de 37,5%.

En 2025, les réductions avaient été appliquées une fois les budgets votés, ce qui avait pu entraîner des déséquilibres entre les laboratoires. Pour 2026, M. CARRE s'engage à travailler pour conserver les équilibres par secteur entre les unités de même type.

Il propose que le vote porte sur la règle, la cible et il s'engage à conserver les équilibres par secteur entre les unités de même type. Il présentera à la prochaine Commission Recherche de septembre une photographie consolidée des dotations des laboratoires.

Pierre COMBEAU demande si cette stratégie de réduction est une précaution ou repose sur des informations de l'Etat.

Compte tenu du budget reçu et des orientations, il ne faut pas s'attendre à une augmentation. La contrainte est partout la même pour les composantes, les services. Elle est générale pour un budget tenable.

Le ratio équipement / fonctionnement est historique selon le fonctionnement des laboratoires. Les laboratoires qui ont une activité expérimentale plus importante reçoivent davantage de crédits d'équipement.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité les dotations-cibles des laboratoires proposées pour 2026. Elle approuve également, dans la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement à venir, la recherche du maintien des équilibres par secteur entre les unités de même type.

VI - Direction MAPP

Gilles MARMASSE quitte ses fonctions au 1^{er} septembre 2025. Un appel à candidature a été lancé. Une seule candidature a été déposée, celle d'Alexandra ROUX. M. CARRE présente le CV de la candidate et l'avis du Conseil de laboratoire. Mme ROUX était déjà impliquée dans la direction du laboratoire.

Yves GERVAIS s'étonne qu'un MCF prenne la direction du laboratoire. Il regrette que les PR n'assument pas cette responsabilité. Il ne remet pas en cause l'engagement de Mme ROUX, mais se demande pourquoi les PR ne se portent pas candidats.

La Commission Recherche approuve par 24 voix pour et 3 voix contre la candidature de Mme ROUX à la direction du laboratoire MAPP.

VII - Informations diverses

- Labellisation HRS4R

Il s'agit du premier renouvellement du label pour la période 2026-2029. L'animateur politique est Ludovic THILLY, le volet administratif étant confié à Diane CAPITO – Cellule de pilotage et d'appui à la stratégie.

Le label est une initiative de la Commission européenne avec pour objectif l'alignement de la politique RH des institutions de recherche sur la Charte européenne des chercheurs et le Code de conduite de recrutement des chercheurs.

Délivré par la Commission européenne, le label valorise les institutions engagées dans l'amélioration continue de leur stratégie RH. Il est facteur de visibilité, d'attractivité et de crédibilité au niveau européen.

Les objectifs principaux : favoriser un recrutement transparent et équitable, améliorer les conditions de travail et de carrière des chercheurs, renforcer l'attractivité internationale des institutions de recherche, soutenir le développement professionnel des chercheurs à tous les niveaux.

Le processus de labellisation comporte deux phases : une première itération sans visite consistant en une autoévaluation, puis un renouvellement avec visite.

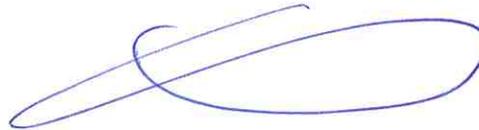
Les acteurs : Le comité stratégique (COSTRA) est un groupe de décideurs et de représentants de la Recherche responsable de l'élaboration et du déploiement de la stratégie HRS4R. Il veille également à la bonne communication de la démarche au sein de l'établissement. Il est composé des vice-présidents concernés, du directeur général des services, des directions des services : DRH, DRINNOV, SURIEE, du centre des études doctorales, de représentants de la Recherche : 4 représentants des enseignants-chercheurs élus à la Commission Recherche ou au Conseil d'Administration et 2 représentants des doctorants élus à la Commission Recherche ou au Conseil d'Administration.

Un appel à candidatures sera lancé prochainement. Le comité stratégique précédent n'avait pas la même composition. Il se réunit en moyenne deux fois par an. Il joue un rôle important dans la concrétisation des actions.

VIII - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Philippe CARRE
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, followed by a horizontal stroke.